

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 AOÛT 2023**

---

**Séance ordinaire du 7 août 2023**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 7 août 2023 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Jean-Philippe Cuénoud, Claude Vasseur, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**2023-08-480**      **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Déclaration des intérêts pécuniaires**

La déclaration des intérêts pécuniaires de Monsieur le maire Mario van Rossum est déposée.

**2023-08-481**      **Procès-verbaux de juillet 2023**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en juillet 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023 et de la séance extraordinaire tenue le 12 juillet 2023, tels que rédigés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-08-482**      **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 7 août 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 119 609,72 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions portant sur les comptes**

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 AOÛT 2023**

**Liste de la correspondance**

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 7 août 2023.

**Coopérative Régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville :  
projet éolien – demande d'appui**

Monsieur le maire Mario van Rossum et Messieurs les conseillers Mario Daigneault, Jean-Philippe Cuénoud et Claude Vasseur déclarent qu'ils ont un intérêt pécuniaire particulier dans le dossier du projet éolien de la Coopérative Régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville et qu'ils s'abstiendront de participer aux délibérations et de voter concernant la demande d'appui de la Coopérative.

Étant donné que la majorité des membres du Conseil a un intérêt personnel dans ce dossier, conformément à l'article 163 du *Code municipal du Québec*, le dossier est référé au Conseil de la MRC du Haut-Richelieu.

**2023-08-483**

**654, rang des Écossais : ajout de signalisation**

Considérant la demande d'un citoyen adressée au Ministère des Transports pour l'ajout de signalisation afin de prévenir la possibilité de la présence de machinerie agricole près du 654, rang des Écossais aux extrémités de la courbe;

Considérant qu'avant d'entreprendre les démarches pour analyser la demande, le Ministère a besoin d'une confirmation à l'effet que la Municipalité est en accord avec cette demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'informer le Ministère des Transports que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est en accord avec l'ajout de signalisation près du 654, rang des Écossais aux extrémités de la courbe.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-08-484**

**Caisse Desjardins : signataires et Accès D**

Considérant que par la résolution numéro 2021-12-898 adoptée en décembre 2021, la Municipalité désigne les représentants autorisés pour la gestion des comptes bancaires et les pouvoirs de chacun;

Considérant que suite au scrutin du 9 juillet 2023, le Conseil désire modifier les représentants autorisés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de modifier la résolution numéro 2021-12-898 afin de nommer Monsieur Mario van Rossum à titre de représentant à l'égard de tout compte que détient ou détiendra la Municipalité à la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu en remplacement de Monsieur Patrick Bonvouloir.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-08-485**

**Formation en éthique et déontologie**

Considérant la formation obligatoire imposée en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 AOÛT 2023**

Considérant l'offre reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'inscrire Monsieur Mario van Rossum à la formation en éthique et déontologie offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour un montant de 396 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Fonds d'assurance des municipalités du Québec : rapport d'inspection**

Le courriel du Fonds d'assurance des municipalités du Québec indiquant que les correctifs formulés dans le rapport d'inspection en sécurité incendie daté du 23 janvier 2023 ont été suivis et confirmant la fermeture du dossier est déposé.

**2023-08-486**

**Cours : entretien d'hiver 2023/2024 : contrat**

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat pour l'entretien d'hiver des cours, incluant le chemin du cimetière, pour la saison 2023/2024;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver des cours, incluant le chemin du cimetière, pour la saison 2023/2024 à Groupe Manu inc., le tout pour un montant de 23 000 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, le devis ainsi que la soumission de l'entrepreneur et son courriel daté du 7 août 2023 faisant partie intégrante de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-08-487**

**Régie des incendies : nomination**

Considérant que les membres du Conseil désirent revoir la nomination des délégués pour siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de déléguer Messieurs Mario van Rossum, Luc Daigneault et Claude Vasseur pour siéger au Conseil d'administration de la Régie ainsi que Monsieur Michel Lemaire à titre de substitut.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-08-488**

**Régie des incendies : loyer 2024**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville loue un espace évalué à 275,3 mètres carrés dans le bâtiment municipal situé au 720-722, rue Principale à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec du mois de mai 2023 est de 4 %;

En conséquence, Monsieur le Claude Vasseur propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 AOÛT 2023**

- de fixer le tarif de location pour l'année 2024 à 37,33 \$ le mètre carré, soit une augmentation de 4 % par rapport au tarif de l'année 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-08-489**

**Entretien d'hiver des chemins et des rues : appel d'offres**

Considérant que les membres du Conseil désirent recevoir des offres pour la réalisation des travaux d'entretien d'hiver des chemins et rues pour les saisons 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser la parution d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'entretien d'hiver des chemins et rues pour les saisons 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027;
- d'autoriser les frais de publication de l'appel d'offres;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de personne responsable de l'octroi du contrat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-08-490**

**Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Redressement : présentation d'une demande d'aide financière**

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la réfection du rang de la Rivière Est, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour la réfection du rang de la Rivière Est;
- de confirmer l'engagement de la Municipalité à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Chrstianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, est autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 AOÛT 2023**

**2023-08-491**

**Distribution d'eau potable lors de travaux : politique**

Considérant que les membres du Conseil désirent établir une politique concernant la distribution d'eau potable lors de travaux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'établir et publier la politique indiquant que lors de travaux, prévus ou non, impliquant l'arrêt de distribution d'eau potable à l'intérieur d'une période de 24 heures, la Municipalité ne fournira pas d'eau aux citoyens, aux entreprises ou aux organismes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-08-492**

**Puits : réaménagement du terrain**

Considérant que la Municipalité a accordé le contrat de réaménagement du terrain du puits à B.Frégeau (réf. Résolution 2023-05-437);

Considérant que ledit réaménagement nécessite la pose de pierre de champs pour assurer la stabilisation du terrain;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat pour la fourniture et le transport de pierre de champs au puits à Groupe Manu inc. pour un montant maximal de 5 400 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-08-493**

**Réservoir : fourchette vibrante**

Considérant qu'un contrat a été octroyé pour la fourniture et l'installation d'une fourchette vibrante afin qu'une alarme soit déclenchée advenant l'accumulation d'eau sur le plancher au réservoir;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'entériner le contrat d'achat et d'installation d'une fourchette vibrante à Automation RL pour un montant de 1 800 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-08-494**

**Surverse : capteurs de niveau et enregistreurs**

Considérant que les capteurs de niveau et enregistreurs de surverses doivent être remplacés;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'achat et l'installation de capteurs de niveau et enregistreurs de surverses à PR eautech pour un montant de 10 066,27 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 AOÛT 2023**

**2023-08-495      Office d'habitation de Brome-Missisquoi : budget 2023**

Considérant le budget révisé 2023 daté du 29 juin 2023 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;

Considérant que ledit budget n'implique aucune augmentation de la quote-part de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le budget 2023 révisé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois de juillet 2023 est déposé au Conseil.

**2023-08-496      Société du Patrimoine : fin de l'entente**

Considérant qu'au début de l'année 2020, la Municipalité a acquiescé à la demande de la Société du Patrimoine de Sainte-Brigide afin de fournir des services administratifs à la Société;

Considérant que lesdits services ont été fournis pour les années 2020, 2021 et 2022;

Considérant que la Municipalité désire mettre fin à l'entente de fourniture de services;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'aviser la Société du Patrimoine de Sainte-Brigide que la Municipalité met fin à l'entente de fourniture de services.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-08-497      Avis archéologique : mandat**

Considérant que des services professionnels pour la réalisation d'un avis archéologique en lien avec le projet de construction du complexe municipal sont requis;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le contrat de services professionnels à Arkéos inc. selon les termes de la soumission datée du 17 juillet 2023, pour un montant maximal de 10 648 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-08-498      Fête des familles**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du tableau des activités prévues dans le cadre de la *Fête des familles* qui se tiendra le samedi 23 septembre 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 AOÛT 2023**

- d'autoriser la tenue de la *Fête des familles* et une dépense pour un montant maximal de 4 500 \$ plus taxes;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**Varia**

Monsieur le maire Mario van Rossum donne lecture du *Mot du maire*.

**Période de questions**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**2023-08-499**

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire